



nouveau genre de condamnation pour les 15 à 22 ans

Par **Visiteur**, le **08/03/2011** à **14:30**

pour les jeunes apprentis délinquants.

Donner aux jeunes le sens des responsabilités dès le premier acte de délinquance comme entre 15 et 22 ans.

*Mesures pour tous les actes de délinquance correspondant aux critères suivants:

- actes commis du degré en dessous de l'acte mortel.
- actes commis par des personnes entre 15 et 22 ans .
- mesures proposées que pour ceux dont c'est la première condamnation par rapport aux critères cités plus haut. Les récidivistes n'auront pas droit à cette mesure.

*Le but :

- Leur éviter encore jeune d'aller dans un milieu carcéral ordinaire qui le ne aidera pas à être meilleur à leur sortie .

*Processus de la mesure:

- les mettre en semi liberté dans un établissement spécifique durant une période correspondant à leurs peines.
- Dans cet établissement ils auront leurs propres studios .
- Ils devront rentrer le soir à des horaires fixes ; De ce fait des rondes seront faites par le personnel pénitentiaire .
- Ils auront l'obligation d'accepter un travail** qu'on leur proposera pour payer leurs loyers . Ce travail sera de 35 heures par semaines , et devra être occuper durant toute la durée de leurs condamnations uniquement ; En effet une fois sorti de leurs condamnations ils ne pourront pas intégrer cette entreprise. Ceci afin d'éviter un cercle vicieux qui fait que n'importe quel jeune saurait que pour trouver un emploi , il lui suffirait d'être condamnable pour être en semi liberté.

** - D'office , les délinquants se veront proposer un emploi manuel en tant que simple exécutant dans les secteurs d'activité en manque de main d'oeuvre . Pourquoi que des emplois physiques en priorité , afin de limiter le risque de sabotage .

- Si les condamnables n'ont pas les compétences physiques , ils occuperont un emploi moins physique dans les secteurs d'activité en manque de main d'oeuvre de ce type; Exemple: hôtellerie , mais surtout pas la restauration ayant trop peur qu'ils se vengent de la société à travers elles .

SUITE ...

Par **Visiteur**, le **08/03/2011** à **14:39**

Cependant pourrait être créer des entreprises pénitentiaires des secteurs en manque de main d'oeuvre exécutante , aussi bien dans le domaine de l'hôtellerie , que dans le domaine des travaux publiques , que d'autres domaines.Cependant comme ces entreprises seront ouvertes sur le monde non carcérale , il sera bien précier dès leurs entrées dans l'établissement : que tous ceux dénoncés ou surpris sur le fait comme étant coupable ou complices d'acte de délinquance ou de sabotage divers et variés iront immédiatement dans un établissement pénitentaire normale avec une peine allongée.

- Ils percevront un salaire qui leur donnera une fois le loyer , les charges , électricité payés ; Un restant d'argent correspondant à l'argent dépensé mensuellement par la moyenne des 16 à 22 ans , toutes les classes sociales confondues.Donc un surplus nous pourrions dire de 100 euros.

- Ainsi , ces jeunes prendront conscience de la valeure des choses.En effet , si ils ne peuvent plus payer leurs loyers car ils auront préféré durant un ou plusieurs mois privilégier les loisirs au détriment de leurs loyers , et factures de besoins vitaux , ils retourneront dans une prison normale"" accomplir le reste de leurs peines + une majoration de 10% quelquesoit le motif d'excuse de la part du condamné pour montrer une impartialité de la justice.Ces 10% les puniront symboliquement de la chance qui leur avaient ouverte de pouvoir évoluer mentalement; Mais comme on ne veut créer un système pervers qui ferait que les jeunes se tiendraient droit par peur d'aller dans une prison normale pour leur âge ; Le confort et le respect des uns des autres seront une réputation contament surveillés dans ces prisons normales; Tel qu'un jeune condamné n'aura jamais peur d'y aller.Cependant dans ces prisons normales , il n'y aura pas de semi liberté.

""Les prisons normales : peuvent être des prisons spécifiques pour les 15 ans à 30 ans. Ces prisons condamneront pénalement les jeunes à partir de 15 ans ; Et ce quand les projets de loi auront été favorables pour les rendre pénalement jugeable et responsables de leurs actes dès cet âge.

- Aussi dans cet établissement il y aura une banque qui gèrera l'argent que chacun perçoit , et effectuera les opérations de retrait d'argent à la demande du condamné ; En effet le paiement du loyer se fera uniquement en argent réel.

Cette banque , ou disons ce personnel administratif comptable pénitentiaire dont les bureaux seront décoré comme les comptoirs d'une vraie banque ; Seront chargés en back office de placer sur les comptes des condamnés leurs salaires.Le salaire versé se fera toujours par virement.

Aussi vu que les condamnés auront des liquidités sur eux , pour éviter tout risque de rackets, il sera bien préciser avant tout incarcération dans cet établissement que tous ceux dénoncés ou surpris sur le fait comme étant coupable ou complices de rackets iront immédiatement dans un établissement pénitentaire normale avec une peine légèrement allongée.

Par **Domil**, le **08/03/2011** à **15:10**

Arrêtez de rêver tout debout, ce que vous proposez est irréaliste

1) ça va couter une fortune

2) vous voyez la délinquance par le petit bout de la lorgnette, comme si elle était réservée aux

gens sans emploi et sans famille.

3) et l'école obligatoire ?

4) et vous allez le trouver où ce boulot ?